

# Les Bonnes Pratiques



# WEMTO

# Maître d'OuvrAge (MOA)

(Responsable de projets)

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>



 Service-Public-Pro.fr  
Le site officiel de l'administration française

<http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295>



\*(A) : L'exploitant de réseaux utilise les résultats des investigations complémentaires commandées par le MOA pour mettre à jour la cartographie, en continu, des ouvrages.

Prend en compte les éléments de marché pour construire son offre

L'entreprise retenue est titulaire du marché

Va sur le Guichet Unique

Réalise une DICT sur la base de la DT

Envoie aux exploitants de réseaux

Réceptionne les récépissés de DICT et adapte les techniques

**Pas de travaux sans retour complet de tous les exploitants de réseaux sensibles**

Participe à la réunion préparatoire avant le début des travaux

Le MOA réalise le marquage piquetage ou le fait réaliser par l'entreprise = procès verbal



**Le marquage piquetage doit être visible pendant toute la durée du chantier**

Démarre le chantier

- Rendre le marquage piquetage visible
- Récépissé des retours DT DICT présent sur le chantier

Début de travaux

- Moyens de terrassement adaptés
- Point d'arrêt si anomalie de réseaux
- Constat d'arrêt de chantier
- Point d'arrêt à lever avant redémarrage

Procède aux récolements des réseaux prévus au marché = plan de récolement <sup>(B)</sup>

Fin de travaux

**\*(B) : L'exploitant de réseaux réceptionne les plans de récolement réalisés par les Entreprises de Travaux et met à jour la cartographie, en continu, des ouvrages.**

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>



Service-Public.Pro.fr

<http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295>

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>



Déclare des réseaux sur le Guichet Unique y compris mise à jour régulière



Répond dans les délais aux DT et DICT et fournit les plans et les recommandations éventuelles

Met à jour et améliore la cartographie en continu des ouvrages suite aux récolements et suite aux investigations complémentaires

(A) Utilise les résultats des investigations complémentaires commandées par le MOA

(B) Réceptionne les plans de récolement réalisés par les entreprises de Travaux

